

Programme de mise en marché

Exigences de visibilité

Les exigences de visibilité suivantes s'appliquent à l'ensemble des projets financés par Téléfilm Canada dans le cadre du Programme d'aide à la mise en marché :

- ✓ Le logo de Téléfilm doit être imprimé/affiché sur le matériel promotionnel en relation avec la distribution du projet (bandes-annonces, affiches, publicités, murs promotionnels (panneau de fonds avec logo), diapositives de projection, etc.)
- ✓ Dans le cas où Téléfilm a uniquement participé au financement de la mise en marché et/ou de la promotion du projet, la mention suivante doit également être apposée sur le matériel promotionnel dans le cadre de la distribution du projet :

« Aide à la mise en marché et à la promotion pour la sortie du film fournie par Téléfilm Canada »

(et/ou, selon le cas, le logo de Téléfilm Canada)

Les mentions et utilisations des logos mentionnés ci-dessus doivent préalablement être approuvées par Téléfilm Canada.

PROPOSITION DE VISIBILITÉ

Cette section doit uniquement être complétée si le Projet n'a PAS été financé en Production par Téléfilm Canada.

Requérant :

Titre du projet :

Décrivez brièvement votre proposition de visibilité pour Téléfilm Canada:

Signature :

Nom du/de la représentant·e du requérant :

Titre :

Date :